Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 03 juillet 2019 à 18h30

Présents : Solveig De Corneillan, Christine Crouzier, Laurent Boucarut, Rémy Clénet, Fabrice Leudière, Eva Baronnet-Roche, Martine Fernandes,

Absents excusés :Didier Verstraete (procuration à M Boucarut)

Election d'un secrétaire de séance : Solveig De Corneillan

Approbation des comptes rendus du 22 mai et du 17 avril 2019.

I) Délibérations

1) Taux d'avancement de grade

Le Maire informe le conseil qu'il convient de mettre à jour la délibération des taux d'avancement de grade qui ne prend pas en compte l'évolution du tableau des effectifs. Il est proposé de déterminer un taux d'avancement de 100% applicable à tous les grades présents dans la collectivité à compter de l'année 2019.

Les critères d'avancement sont : évaluation annuelle, ancienneté, compétences, investissement, motivation, effort de formation, adéquation grade/organigramme...

Le conseil municipal vote cette mesure à l'unanimité.

II) Affaires communales

1) Personnel : point de situation

Une visite du centre de gestion a eu lieu le 14 juin 2019. Le document unique qui formalise la sécurité a été validé. L'achat de certaines fournitures sera nécessaire à l'école ainsi qu'à la mairie.

2) Finances

- La commune a reçu 222000 € en fonctionnement en recettes. En fin d'exercice, les finances devraient présenter un excédent.

3) Environnement/ Cadre de vie/ Urbanisme

- CCPG : concernant les points d'incendie : ils proposent une prestation à 9,50€ par point d'incendie. La facture actuelle de la communauté de commune s'élève à 190€.
- Il existe actuellement un risque de feu de forêt très sévère.
- Le département oblige dorénavant de mettre en place des panneaux normalisés lors des marchés et fêtes organisés. Il faut prévoir un plan de déviation. Cette mesure aura une incidence sur les fêtes votives et le marchés nocturnes.

- L'église : Une réunion avec Monsieur le curé Couteau et des paroissiens a eu lieu. Ils demandent le changement des verrous des deux sacristies, car l'église est régulièrement ouverte pour des visites. Puis, il faudrait refaire certaines peintures (école d'Avignon).

4) Culture/ Vie sociale/ Solidarité

1) La préfecture a informé la commune que l'école ne dispose ni de plan PPMS, ni de sonnerie avec un interphone. Il convient de mettre au norme l'école à ce niveau-là. Il est possible de demander des subventions pouvant aller jusqu'à 80% des frais.

Un devis a été demandé, mais il ne correspond pas aux besoins réels. Un nouveau devis est en attente.

Le dossier a été déposé en préfecture.

2) Le 15 juin dernier, plus de 26 kg de déchets ont été ramassés lors d'une sortie de nettoyage de la nature. Il n'y a eu que peu de participants.

3) Conseil d'école du 11 juin :

- Pour l'année scolaire 2019/20, il y aura 45 élèves à l'école : 8 départs de CM2, 8 entrées PS maternelle, 1 déménagement, 2 arrivées (GS et CE1), 2 départs pour Vers. La radiation de ces deux derniers départs se fera sous condition d'un accord écrit de Vers indiquant que la commune d'Argilliers ne payera pas de frais à Vers. Cet accord écrit est encore en attente.
- Il y aura 4 niveaux en maternelle (19 élèves) et 4 niveaux en primaire (26 élèves)
- L'école a été retenue pour un projet EMILE. Il y aura un intervenant en anglais.
- La sortie scolaire a été annulée pour cause de canicule.
- Le vidéo-projecteur pose des problèmes.

4) Activités à venir : <u>marché nocturne le 15 juillet à 17 heures.</u>

La buvette sera tenue par la mairie. 22 exposants seront prévus (50% alimentaire, 50% artisanat). La fanfare « The Fanfardeon » et la chorale Mélimélo se produiront. Il manque encore une autorisation officielle pour chanter dans l'église pour la chorale.

<u>Fête votive : 1er au 7 août 2019</u>

Un repas est organisé par le restaurant Le Chardonnet devant la mairie le 1er août. Tarif : 15€. La place de la Madonne sera interdite à la circulation.

<u>Nouvelle association : Croque-la-vie.</u> Elle proposera à partir de septembre une méditation sonore par le bol tibétain (tous les jeudis de 19 à 21:30 heures).

5) Les peintures de la classe de maternelles seront refaites pendant les vacances d'été.
6) La mise en place d'un défibrillateur sera obligatoire dans la salle plurivalente à partir de janvier 2021.

III) Intercommunalité

- Un centre socio-culturel est en projet rue de l'ancien pont à Remoulins. Les restos du cœur se proposent de nourrir ce centre. Responsable : Carole Galini.
- SIVU de l'Yeuserai : demande une ligne supplémentaire pour demander un crédit de relais afin de régler des factures

Séance levée à 20h30